



Cagnotte, le 04 mai 2018

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : plantation illégales de miscanthus

Monsieur le Préfet,

J'ai le plaisir de répondre à votre courrier du 12 avril 2018, bien que nous ayons été étonnés que vos services (DDTM) n'aient pas réussi à localiser des situations sur lesquelles nous vous avons alerté. Je vous confirme que ces terrains forestiers sont toujours complantés de miscanthus. Voici donc, par exemple, comme vous le souhaitiez dans votre courrier des « localisations exactes » :

- **Commune de Mazerolles lieu-dit « BOUJOC » parcelle E89**
- **Commune de Saint-Perdon lieu-dit « MOURET » parcelle AP 40**

Il semble bizarre que vos services sur des affaires délicates mettent à chaque fois presque 2 mois pour répondre à mes courriers. Afin qu'une suite administrative soit donnée à ces affaires, je transmets une copie de mon courrier à notre avocat.

Nous pensions que les propriétaires de ces terrains avaient bénéficié de la subvention pour replanter. Ce n'est pas le cas pour Mazerolles et pour Saint-Perdon il semble que la suppression d'une rangée sur deux de pins ne rentre pas dans les critères régaliens. Le contrat stipulait toutefois l'obligation de replanter selon le code forestier.

Sera-t-il possible de régulariser ces dossiers comme d'autres dans le même cas (voir mon ancien courrier sur le sujet) pour le respect des règles en vigueur, de la protection et le maintien de la forêt et de la biodiversité.

Pour information, nous sommes en alerte pour que les PLUI en cours d'études respectent ces prescriptions afin qu'aucune intervention ne puisse modifier la réglementation (PLUI agglomération du Marsan et PLUI de la communauté des communes d'Aire sur Adour).

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr - <http://www.sepanso40.fr>